

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021

Affiché le 13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 1 décembre 2021

Étaient présents : F. BREUZIN - C. POUZARGUE - C. TRICHARD - O. CONTRERAS - D. MONOD - M. JOLLY - H. DESTANDAU - V. PASQUIER - JJ. DURANTIN - P. GUIZE - PY. DUCREST - I. MORETTON-FRAYSSE - S. BOIRAL - D. FERLAY - A. BERGER - G. FLEURY - C. CROTTET

Excusées : P. POILANE (pouvoir F. BREUZIN) – M. RIBIER (pouvoir C. TRICHARD)

Secrétaire de séance : V. PASQUIER

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « CENTRE-VILLAGES » 2019-2021

Madame Orélie CONTRERAS rappelle le Programme d'Intérêt Général auquel adhère la Commune et présente ainsi le dossier de demande de subvention de Mme BLANDINIÈRES et Mr SENECAILLE qui sollicitent une aide relative au projet d'amélioration de la performance énergétique de leur résidence principale située 49 grande Rue.

Considérant que la commune de Saint Laurent d'Agnny attribue une aide plafonnée, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 1 250 € pour la réalisation de ces travaux.

Arrivée de Cyprien POUZARGUE

AVENANT-PARTICIPATION COMMUNALE AU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « CENTRE VILLAGES »

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) et la Commune se sont engagées depuis 2008 à apporter aux habitants des solutions, que ce soit pour améliorer les performances énergétiques, apporter les adaptations nécessaires au maintien à domicile de l'occupant ou pour une rénovation complète. Des subventions (Anah, COPAMO,...) peuvent être mobilisées.

Considérant que le Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais pour la période 2019-2021 arrive à son terme le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proroger sa participation communale au PIG centre-villages en 2022-2023

Le renouvellement concerne les dispositifs suivants :

- prime de solidarité énergétique pour les propriétaires bailleurs à hauteur de 20% du montant des travaux plafonnée à 1600 € TTC.
- prime de solidarité énergétique pour les propriétaires occupants à hauteur de 20% du montant des travaux, plafonnée à 1250 € TTC.
- prime pour l'adaptation des logements à la perte de mobilité pour les propriétaires occupants à hauteur de 20% du montant des travaux, plafonnée à 3 000 € TTC.

ACQUISITIONS DE PARCELLES - RTE DE PRAPIN

Monsieur le Maire informe du projet d'acquisition des parcelles appartenant à Mme POILANE Paulette sises route de Prapin – rue de l'ancienne gare.

La parcelle cadastrée F680 pour 104 m² fait partie intégrante de la voirie route de Prapin.

La parcelle F681 de 104 m² est intégrée sur l'espace vert jouxtant les cours de tennis et l'étang du Planil.

Ces cessions sont consenties chacune à l'euro symbolique, et seront intégrées dans le domaine public routier et dans le cheminement piétonnier existant. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'acquisition de ces parcelles.

ATTRIBUTION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'autoriser l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents titulaires, non titulaires ou stagiaires employés à temps complet, non complet ou à temps partiel, appelés à effectuer des travaux supplémentaires.

Il est précisé que la compensation des heures supplémentaires intervient prioritairement par récupération et à défaut, par versement de l'indemnité horaire dans les conditions fixées par le décret de référence.

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET M14

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le budget communal prévu et voté en début d'année doit être modifié afin de prendre en compte les crédits nécessaires pour imputer le compte des rémunérations ainsi que l'opération travaux de voirie. La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

> TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Les travaux de la cour de l'école maternelle nécessitent quelques retouches et l'installation d'une barrière à poser entre les 2 cours. L'inauguration est prévue le samedi 11 décembre à 11h, en présence de Monsieur le Sous-Préfet Benoit Rochas, du député Jean-Luc Fugit et de Patrice Pautrat, représentant de l'agence de l'eau RMC.

La consultation pour les travaux d'aménagement du centre-bourg a permis de retenir l'entreprise MGB pour le lot VRD, pour un montant de 425 624 € HT, et l'entreprise Green Style pour le lot espaces verts pour un montant de 184 992 HT.

Le début des travaux est prévu mi-janvier.

La consultation pour la rénovation de l'intérieur de la Mairie a été ouverte. Huit offres sont en cours d'analyse et 4 lots sont en manque de candidatures.

Le DCE pour l'aménagement des logements de la rue de l'étang est lancé. Les retours sont attendus pour le 14 janvier 2022.

La construction du silo bois de la salle des fêtes a bien avancé. La livraison de la chaudière est prévue jeudi prochain et sera stockée au local technique en attendant son montage fin janvier.

Florence Liautaud, prestataire qui aide la Commune à monter le futur marché de restauration scolaire est venue jeudi dernier échanger avec l'équipe, dont le chef Fabrice pour comprendre le fonctionnement actuel et évoquer les évolutions du futur marché. Fabrice quittera par ailleurs, la société Newrest fin janvier. Un nouveau cuisinier sera attendu en remplacement.

Monsieur le Maire informe de la signature de l'acte de vente de la maison et les terrains de la propriété Route de Soucieu.

> MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire remercie les élus, les membres du CCAS ainsi que les enfants des belins belines et de la cantine pour leur participation à l'animation du repas des anciens. Le repas préparé par le traiteur LAFARGUE ainsi que l'animation musicale ont été un succès. La distribution des colis pour ceux qui n'ont pas pu assister au repas a commencé.

Monsieur le Maire remercie également le Conseil municipal et le Conseil municipal des Enfants pour sa présence à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, les enfants ont pu récolter plus de 200 € en faveur des Bleuets de France.

La fresque située rue de l'ancienne gare a été bien accueillie. L'inauguration du 27 novembre fut un moment convivial apprécié autour de l'œuvre d'Elodie Iwanski.

Le Noël des bébés organisé par le CCAS et l'association des familles est prévu ce vendredi 10 décembre à 18h en salle Platanes.

Une réunion publique est prévue jeudi 16 décembre 2021 à 20h30 à la salle des fêtes afin de présenter le projet Centre-bourg. Le pass sanitaire sera demandé à l'entrée et le masque obligatoire.

> COPAMO

La Commune et la Copamo soutiennent une initiative concrète permettant aux habitants du territoire chauffés à l'électricité de bénéficier gratuitement d'un boîtier innovant de maîtrise et de réduction de leur consommation d'énergie.

Ce boîtier connecté est proposé par la société française Voltalis, opérateur certifié par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Il permet de diminuer les émissions de CO2 lors de pointes de consommations électriques en évitant le démarrage de centrales thermiques au gaz. Il permet de réaliser jusqu'à 15% d'économies d'énergie et de mieux maîtriser les consommations. Tous les habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires d'un logement chauffé électriquement, peuvent solliciter l'installation de ce dispositif écocitoyen et solidaire. Pour cela, Voltalis, en liaison

avec la COPAMO, a réservé des boitiers et dédié une équipe d'installation qui viendra prochainement à votre rencontre pour équiper les foyers volontaires.

Prochain conseil municipal : 10 janvier 2022 à 20h30 – Salle des Platanes

Fin de séance : 22h10